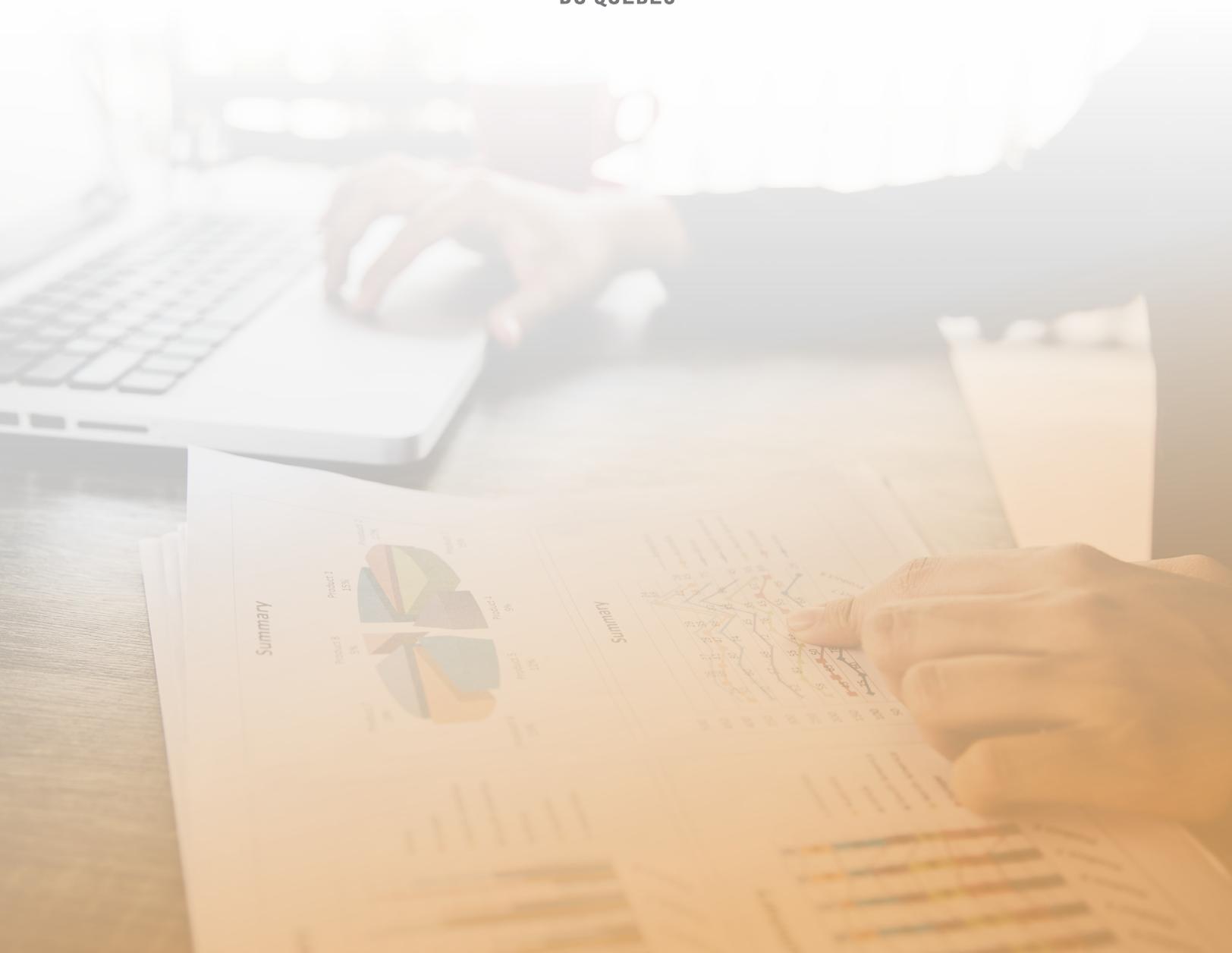




ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

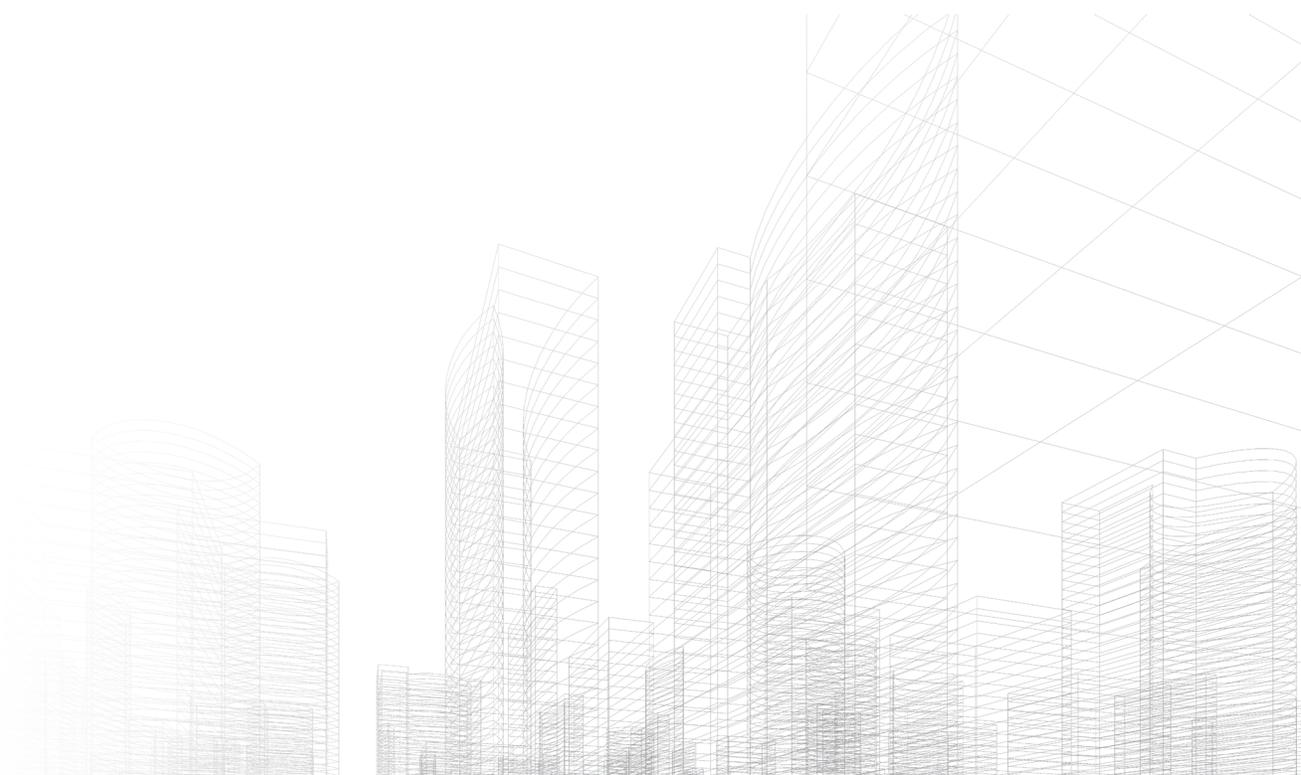


Recommandations dans le cadre des consultations du gouvernement
EN VUE DU BUDGET DU QUÉBEC 2020-2021

JANVIER 2020

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
Sommaire des recommandations	3
Mise en contexte	5
Gestion des contrats publics	7
Travaux dans les écoles.....	12
Disponibilité de la main-d'œuvre et formation professionnelle.....	13
L'implantation des technologies au sein des entreprises de construction	15
Impôts et charges sociales aux PME de la construction.....	19



PRÉAMBULE

Principal groupe de promotion et de défense des intérêts des entrepreneurs de l'industrie québécoise de la construction, l'Association de la construction du Québec (ACQ) est le plus important regroupement multisectoriel à adhésion volontaire de cette industrie.

En vertu de la loi R-20, l'ACQ est l'agent patronal négociateur pour tous les employeurs des secteurs institutionnel-commercial et industriel (IC/I). L'ACQ représente 17 719 entreprises qui génèrent plus de 62 % des heures totales travaillées et déclarées dans l'industrie. Elle est également présente dans le secteur résidentiel par l'entremise de ses Plans de garantie ACQ (PGA).

Grâce à un réseau de 10 associations régionales implantées dans 16 villes du Québec, elle offre à ses membres une multitude d'outils et de services.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

L'ACQ recommande au gouvernement d'adopter la démarche proposée avec le Passeport Entreprises et d'uniformiser l'ensemble des contrats publics pour tous les organismes gouvernementaux, paragouvernementaux (Hydro-Québec, etc.), aux municipalités et aux organismes paramunicipaux (OHM, SHDM, etc.).

Recommandation 2

L'ACQ recommande au gouvernement de convenir avec les professionnels d'un délai convenable de production des plans et devis et d'effectuer des contrôles intermédiaires (d'étape) sur l'avancement des plans et devis, avec contingences de temps et un ordre de conception, avant de lancer les appels d'offres, pour pallier les imprévus ou le retard de conception.

Recommandation 3

L'ACQ recommande au gouvernement de concevoir ses projets à partir d'outils de planification technologiques de gestion de projets de construction (ex.: BIM).

Recommandation 4

L'ACQ recommande au gouvernement d'ouvrir à l'ensemble des contrats publics les dispositions prévues à l'arrêté ministériel sur les projets pilotes pour faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats publics de travaux de construction ainsi qu'aux sous-contrats publics qui y sont liés, et ce, pour l'ensemble des ministères, organismes publics et parapublics, les municipalités et autres organismes municipaux (Hydro-Québec, OMH, SHDM, etc.).

Recommandation 5

L'ACQ recommande au gouvernement d'étendre l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la juridiction de l'AMP à l'ensemble des municipalités et des organismes municipaux.

Recommandation 6

L'ACQ recommande au gouvernement de mieux planifier les travaux dans les écoles afin de résorber le déficit d'entretien des infrastructures scolaires qui s'élève actuellement à 5 milliards de dollars.

Recommandation 7

L'ACQ recommande au gouvernement d'aider financièrement les centres de formation professionnelle qui souhaitent offrir de la formation pour les métiers de la construction dans toutes les régions du Québec.

Recommandation 8

L'ACQ recommande au gouvernement d'offrir l'opportunité aux centres de formation professionnelle de se partager les cartes d'enseignement (cartes rotatives ou prêt de cartes) et d'accélérer l'octroi des demandes de carte d'enseignement provisoire dans le cas des métiers en pénurie main-d'œuvre.

Recommandation 9

L'ACQ recommande au gouvernement de promouvoir de façon spécifique les métiers de la construction auprès des jeunes et des gens visant un retour aux études.

Recommandation 10

L'ACQ recommande au gouvernement de publiciser davantage les programmes de financement pour l'employabilité et la formation des travailleurs auprès des entreprises de construction, notamment, pour les programmes PAMT et PRIIME.

Recommandation 11

L'ACQ recommande au gouvernement de reconduire l'initiative IQC 4.0.

Recommandation 12

L'ACQ recommande au gouvernement d'élargir la portée du programme Essor aux entreprises de l'industrie de la construction.

Recommandation 13

L'ACQ recommande au gouvernement de participer au financement de l'implantation de nouveaux outils technologiques utilisés en chantier par les entreprises pionnières.

Recommandation 14

L'ACQ recommande au gouvernement d'offrir des prêts à faible taux d'intérêt pour l'acquisition de nouveaux outils technologiques destinés à l'augmentation de la productivité sur les chantiers de construction.

Recommandation 15

L'ACQ recommande au gouvernement d'adapter ses programmes de crédits d'impôt destinés à la recherche et au développement spécifiquement pour l'industrie de la construction.

Recommandation 16

L'ACQ recommande au gouvernement d'instaurer un programme de maillage entrepreneurs-fabricants pour le développement de solutions innovantes dans l'industrie de la construction.

Recommandation 17

L'ACQ recommande au gouvernement d'offrir aux entreprises du domaine de la construction le même taux d'imposition applicable aux PME que les entreprises du secteur manufacturier et primaire.

MISE EN CONTEXTE

La valeur des investissements (et le volume d'activité) dans l'industrie de la construction québécoise a augmenté de façon marquée entre 2015 et 2019, et tout indique que les hauts niveaux de construction perdureront en 2020. En fait, il s'est gagné près de 12 000 emplois en construction dans les secteurs assujettis à la loi R-20 entre 2015 et 2018, et le nombre d'heures travaillées a augmenté de 22,4 millions pendant ce temps. Étonnamment, la situation s'est encore améliorée en 2019, alors que la Commission de la construction du Québec (CCQ) anticipe que 177 millions d'heures auront été travaillées en 2019, ce qui serait la meilleure année de l'industrie de la construction régie par la loi R-20 dans l'histoire du Québec. Un haut niveau de construction est aussi anticipé en 2020, alors que 173,5 millions d'heures devraient être travaillées pendant cette période. Le tableau ci-dessous présente les heures travaillées en 2015 et celles prévues en 2019 et en 2020.

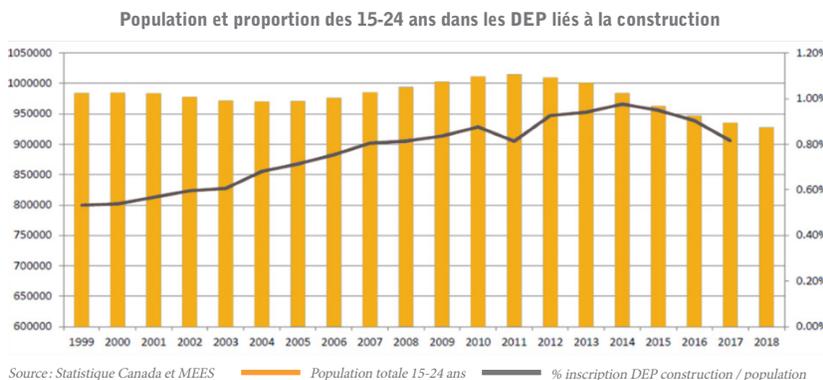
Heures travaillées en construction R-20 (en millions)			
Secteur	2015	2019P	2020P
Génie civil et voirie	26,3	35,0	33,0
Industriel	10,2	12,0	11,5
Institutionnel/commercial	77,5	98,0	98,0
Résidentiel	26,6	32,0	31,0
Total	140,6	177,0	173,5
Variation	-	+26%	-2%

Source: CCQ

La hausse de 26 % des heures travaillées en construction entre 2015 et 2019 a eu des effets considérables dans l'industrie, spécialement au niveau de la quantité de main-d'œuvre disponible. D'un marché où l'offre de travail était plutôt excédentaire et où les employeurs pouvaient trouver de la main-d'œuvre relativement aisément, nous sommes passés à une situation de pénurie de main-d'œuvre, où les employeurs peinent à trouver les ressources humaines nécessaires afin d'accomplir les tâches. D'ailleurs, l'évolution du produit intérieur brut, du taux de chômage et de la croissance de l'emploi des dernières années confirment que cette tendance est réelle autant en construction que dans bien d'autres sphères d'activité de l'économie québécoise.

Les jeunes Québécois moins nombreux et désintéressés par la construction

La population des jeunes de 15 à 24 ans, qui constitue la relève dans l'industrie de la construction, suit, elle aussi, la tendance baissière du reste de la population active. Tel que l'on peut le constater en analysant les bandes orange du graphique suivant, le nombre de jeunes est en constante diminution au Québec depuis l'année 2011. En fait, il y avait environ 80 000 jeunes de moins en 2018 comparativement à 2011, ce qui constitue une baisse soutenue et inquiétante autant pour l'économie québécoise que pour l'industrie de la construction.



Le second constat que nous devons effectuer en regardant le graphique est que les jeunes s'inscrivent de moins en moins dans les formations professionnelles liées aux métiers de la construction. En effet, la ligne noire du graphique indique le pourcentage des jeunes de 15 à 24 ans qui s'inscrivent dans une formation liée à l'industrie de la construction. L'on constate que le déclin est prononcé depuis 2014, ce qui est pour le moins préoccupant puisque les besoins de main-d'œuvre dans l'industrie sont plus grands que jamais. L'industrie est donc aux prises avec un double effet : il y a de moins en moins de jeunes au Québec, ce qui réduit le bassin de main-d'œuvre disponible, et ces jeunes potentiellement disponibles souhaitent de moins en moins s'inscrire dans des formations professionnelles reliées aux métiers de la construction.

Une industrie en croissance pour plusieurs années

L'an passé, le gouvernement provincial a fait passer les investissements publics à 115,4 milliards de dollars pour les 10 prochaines années, une hausse de 15 milliards sur 10 ans par rapport au budget précédent. Le déficit de maintien d'actifs, souvent appelé le déficit d'entretien des infrastructures publiques québécoises, était évalué à 24,6 milliards de dollars par le gouvernement du Québec en mars 2019. De plus, seulement 79 % des infrastructures avaient été évaluées à ce moment, ce qui laisse croire que le déficit ne fera que croître dans les prochaines années, bien que les investissements seront rehaussés¹. Il n'y a aucun doute sur le fait que le gouvernement provincial offrira beaucoup de travail lors des 10 prochaines années, voire davantage.

Pour sa part, le gouvernement fédéral investira plus de 180 milliards de dollars en infrastructures sur 12 ans, dans 5 grandes priorités d'infrastructure : le transport en commun, les infrastructures vertes, les infrastructures sociales, le commerce et le transport, et les collectivités rurales et nordiques. C'est le plan le plus ambitieux de ce gouvernement au niveau des infrastructures, ce qui augmentera la demande de main-d'œuvre en construction lors des 12 prochaines années au minimum².

Une analyse des plans d'infrastructures des plus grandes villes du Québec nous permet de conclure qu'il y aura là aussi beaucoup d'investissement lors des prochaines années. Montréal et Québec, entre autres, hausseront leurs investissements dans leurs infrastructures lors des prochaines années.

Tout porte à croire que l'économie privée devrait elle aussi continuer de bien performer au cours des prochaines années. En effet, de gros projets miniers sont sur le point de démarrer dans le nord du Québec, et beaucoup de projets immobiliers et de transport ont lieu au sud de la province. Bien que les économistes s'attendent à un ralentissement de l'économie mondiale prochainement, il est peu probable que celle-ci fasse diminuer les investissements privés au Québec en 2020, ce qui indique que la demande de main-d'œuvre demeurera élevée encore cette année.

Un constat est clair lorsque l'on analyse la situation économique de l'industrie de la construction : la demande de main-d'œuvre s'accroîtra afin de résorber les déficits d'entretien de nos infrastructures, alors que l'offre de main-d'œuvre, donc la quantité de travailleurs qui seront disponibles, diminuera si rien n'est fait. Nous devons donc trouver des solutions pour pallier cette réalité.

1 Plan québécois des infrastructures 2019-2029, page A.19

2 Investir dans le Canada : Le plan d'infrastructure à long terme du Canada

GESTION DES CONTRATS PUBLICS

La demande pour les entrepreneurs de notre industrie est très forte. À un point tel que nous observons dans certaines commissions scolaires et certaines municipalités une diminution significative du nombre de soumissionnaires, ainsi qu'une hausse importante des coûts des soumissions. Par exemple, à la suite des inondations printanières de 2019, plusieurs centaines de résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac peinent à trouver des entreprises pour soumissionner leurs travaux. À l'été 2018, la CSDM indiquait que les prix des soumissions avaient augmenté de façon tellement significative que cela compromettrait littéralement certains projets de rénovation dans les écoles. Plus récemment, la ville de Sept-Îles a fait état publiquement des mêmes problèmes.

Donc d'un côté, le gouvernement souhaite investir massivement dans ses infrastructures au cours des prochaines années, mais de l'autre, il est reconnu comme étant un mauvais payeur pour qui les recours aux tribunaux sont devenus la norme. Ajoutons à cela le contexte de pénurie de main-d'œuvre au Québec et nous avons le cocktail parfait pour voir une augmentation considérable des coûts de construction des projets publics. Cependant, plusieurs pistes de solutions sont envisageables pour rendre le donneur d'ouvrage public plus attrayant aux yeux des entrepreneurs afin de favoriser la concurrence et limiter une hausse des coûts de construction au Québec.

Bien publiciser les projets publics à l'avance et uniformiser les contrats publics

En cette période d'effervescence économique, il importe de positionner les projets des organismes publics avantageusement par rapport aux autres projets. La publicité entourant les projets futurs permet une meilleure compréhension des projets ainsi qu'une plus grande prévisibilité des travaux à venir sur une base régionale ou provinciale. En d'autres mots, elle permet aux entrepreneurs de mieux planifier leur besoin de main-d'œuvre et leur calendrier des travaux.

C'est, entre autres, la démarche proposée par le Secrétariat du Conseil du trésor dans le cadre du programme Passeport Entreprises³, lequel vise une plus grande ouverture des marchés publics.

Le programme suggérerait ceci :

- « Rendre obligatoire l'utilisation par les organismes publics de documents d'appel d'offres standardisés, évitant ainsi aux entreprises la validation de l'ensemble de ces documents chaque fois qu'elles souhaitent soumissionner. Le premier document disponible concernera les acquisitions en technologies de l'information (TI).
- Rendre disponible aux organismes publics un outil informatique qui leur permettra d'uniformiser la production des documents. »

Cette initiative, destinée à faciliter l'accès des entreprises aux contrats de l'État, vise également à améliorer les processus d'appel d'offres au gouvernement du Québec, afin de les rendre toujours **plus transparents et rigoureux**. Toutefois, cette démarche, longuement travaillée avec les partenaires du gouvernement, n'a toujours pas été mise en application.

Passeport Entreprises avait pour objectif de définir un modèle de référence pour les processus d'acquisition afin d'accompagner les organismes publics à toutes les étapes menant à la réalisation d'un contrat. Ce document serait devenu la référence en matière de bonnes pratiques et il aurait guidé l'action de tous les ministères et organismes relativement aux contrats qu'ils accordent.

Ainsi, s'informer de l'activité économique dans la région avant de publier un appel d'offres, rendre publics les projets à venir et, le cas échéant, faire des appels d'intérêt sont selon nous les démarches appropriées. C'est d'ailleurs ce qu'a fait la Société québécoise des infrastructures (SQI) dans le dossier des maisons des aînés et des écoles secondaires⁴.

RECOMMANDATION 1

L'ACQ recommande au gouvernement d'adopter la démarche proposée avec le *Passeport Entreprises* et d'uniformiser l'ensemble des contrats publics pour tous les organismes gouvernementaux, paragouvernementaux (Hydro-Québec, etc.), aux municipalités et aux organismes paramunicipaux (OHM, SHDM, etc.).

Proposer des plans et devis complets

Bien que le phénomène n'existe pas uniquement au Québec⁵, le défaut de préparer des plans et devis complets constitue, avec les délais de paiement, la principale source de conflits et de réclamations dans l'industrie.

Une étude effectuée par Revay⁶ qui porte sur 175 projets industriels, commerciaux, institutionnels et en construction lourde conclut que, « en moyenne, [les projets] comportaient d'importantes réclamations s'élevant à 30 % de la valeur de la construction ».

Voici quatre des principales causes de réclamation identifiées :

1. Investigation inadéquate des lieux du chantier et des conditions de sol avant d'entamer la conception;
2. Début tardif de la conception et/ou limitation excessive des coûts du design et de l'ingénierie;
3. Soumissions à partir de documents d'appel d'offres incomplets; et
4. Tentatives de compléter la conception à l'étape de l'examen des dessins d'atelier.

En d'autres mots, les attentes des donneurs d'ouvrage ne sont souvent pas complètement définies au moment de démarrer les projets. De plus, les gestionnaires et professionnels des donneurs d'ouvrage n'ont souvent pas les compétences nécessaires pour évaluer si les plans et devis sont complets.

En cas d'avenants de modification, les retenues et les contestations juridiques sont systématiques, ce qui rebute certains entrepreneurs à soumissionner sur des projets publics (SQI, Hydro-Québec, commissions scolaires, etc.).

4 SQI - **Appel d'intérêt** - Numéro : AI20191127 Numéro de référence : 1323896 - Titre : Réalisation des maisons des aînés et alternatives 2 600 nouvelles places

Appel d'intérêt - Numéro : AIE20191127 Numéro de référence : 1324000 - Titre : Réalisation de 16 écoles secondaires

5 Association canadienne de la construction - **Ateliers sur la qualité des documents - Un rapport du Comité des pratiques normalisées de l'ACC** - Avril 2016

6 Bob Keen, ing., MBA - **Les documents contractuels incomplets : Conséquences et solutions pratiques** - Revay et Associés limitée - Toronto - Volume 29 Numéro 1 Mars 2010

Les dépassements de coûts, retards de livraison et recours juridiques onéreux deviennent donc la norme dans de telles circonstances.

Pourtant, lorsque les plans et devis sont complets lors de l'octroi du contrat ou si les entrepreneurs et les professionnels sont choisis avant la conception des plans et devis, cela limite les dépassements de coûts, les retards de livraison, les avenants de modification, les erreurs et omissions, ainsi que les recours juridiques onéreux qui en découlent.

Permettre aux professionnels de prendre le temps approprié pour faire des plans et devis complets semble être à la fois l'action la plus importante et la plus difficile à faire.

Comme le mentionne les experts sur la question, il est primordial de convenir avec les professionnels d'un délai de production des plans et devis convenable et avec contingences de temps, pour pallier les imprévus ou le retard de conception et permettant :

- Les relevés, les investigations, les études et les analyses comparatives;
- L'étape du concept, des préliminaires et des plans et devis définitifs;
- La coordination multidisciplinaire;
- Les révisions et approbations;
- L'obtention des permis;
- L'élaboration des budgets et des échéanciers;
- La réalisation de contrôles intermédiaires (d'étape) sur l'avancement des plans et devis.

RECOMMANDATION 2

L'ACQ recommande au gouvernement de convenir avec les professionnels d'un délai convenable de production des plans et devis et d'effectuer des contrôles intermédiaires (d'étape) sur l'avancement des plans et devis, avec contingences de temps et un ordre de conception, avant de lancer les appels d'offres, pour pallier les imprévus ou le retard de conception.

RECOMMANDATION 3

L'ACQ recommande au gouvernement de concevoir ses projets à partir d'outils de planification technologiques de gestion de projets de construction (ex. : BIM).

Paiements rapides et gestion des avis de changement

Une étude de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) démontre qu'au moins 77 % des entreprises de l'industrie n'ont pas soumissionné sur au moins un contrat en 2013 à cause de clauses contractuelles abusives quant aux délais de paiement et/ou de la politique de paiement problématique du donneur d'ouvrage (...). La majorité des contrats (57 %) sur lesquels ces répondants ont refusé de soumissionner étaient accordés par des donneurs d'ouvrage publics, dont près de 40 % provenaient du gouvernement provincial et 15 % du secteur municipal.

L'étude de RCGT soutient que l'industrie de la construction est caractérisée par un nombre élevé de parties prenantes pour un même projet : le donneur d'ouvrage, l'entrepreneur général, les sous-traitants, les sous-sous-traitants, etc. Les paiements passent donc à plusieurs niveaux et les retards injustifiés à l'un ou l'autre des niveaux ont un effet multiplicateur dans cette chaîne, surtout pour ceux au bas du processus. Les mêmes entreprises qui attendent doivent payer sans délai les salaires DAS, CNESST, CCQ, etc.

Les principales causes des retards de paiements sont :

1. Les retards dans la libération des retenues;
2. Le non-respect des clauses contractuelles de paiement;
3. La lourdeur des procédures administratives exigées par les donneurs d'ouvrage;
4. Les retards dans l'approbation des changements (gestion des avis de changements);
5. Les autorisations de paiements par les professionnels.

L'impact quantifiable total de l'ensemble des retards s'élève à **plus de 1 milliard de dollars annuellement**. Il va sans dire que les conséquences des retards de paiement peuvent être fatales pour certaines entreprises, notamment les entreprises de sous-traitance.

Les projets pilotes mis en place par le président du Secrétariat du Conseil du trésor (arrêté ministériel 2018-01 paru le 3 juillet 2018) constituent l'initiative la plus importante mise en place par le gouvernement pour regagner la confiance des entrepreneurs face aux donneurs d'ouvrage publics⁷.

Les dispositions mises de l'avant par l'arrêté ministériel ont pour effet de limiter le temps d'attente pour les paiements et favorisent une gestion beaucoup plus rapide des avis de changement et des réclamations.

RECOMMANDATION 4

L'ACQ recommande au gouvernement d'ouvrir à l'ensemble des contrats publics les dispositions prévues à l'arrêté ministériel sur les projets pilotes pour faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats publics de travaux de construction ainsi qu'aux sous-contrats publics qui y sont liés, et ce, pour l'ensemble des ministères, organismes publics et parapublics, les municipalités et autres organismes municipaux (Hydro-Québec, OMH, SHDM, etc.).

Uniformisation des dispositions législatives et réglementaires en matière de contrats publics – Organismes publics et municipalités

La comparaison entre les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et celles de la *Loi sur les cités et villes* et le Code municipal nous permet de constater la fluidité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Cette loi, en vigueur depuis 2008, est très bien structurée dans son ensemble alors que la *Loi sur les cités et villes* impose quelques gymnastiques législatives ainsi que quelques recherches jurisprudentielles et doctrinales afin de bien comprendre le fonctionnement du processus d'adjudication des contrats.

Plus important encore, l'interprétation des clauses contractuelles, tantôt d'un organisme public et tantôt d'une municipalité, confondent les entrepreneurs et ne rendent pas ces dernières particulièrement intéressantes.

Plusieurs dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) s'appliquent actuellement aux municipalités et de l'avis de plusieurs experts, aucune raison ne peut valablement soutenir l'existence de deux régimes différents en matière de contrats publics.

Or, les enjeux du monde municipal découlant de la réalisation d'un projet de construction sont similaires à ceux rencontrés par la Société québécoise des infrastructures ou par le ministère des Transports, tous les deux assujettis à la LCOP.

Les petites municipalités ne sont certes pas mieux protégées par des dispositions vagues, faisant varier le contenu des devis au gré de l'expérience des professionnels retenus, que ne le sont les petits organismes publics assujettis à des dispositions claires et précises.

Les organismes publics bénéficient de la nomination d'un responsable de l'application des règles contractuelles en matière d'approvisionnement, permettant la formation à l'interne et le maintien de l'expertise, même pour les plus petits organismes.

Les dispositions réglementaires entourant la gestion des modifications aux contrats (ordre de changement) et le règlement de différends sont inexistantes en matière municipale alors qu'elles sont d'ordre public pour les organismes publics.

En ce sens, l'ACQ est d'avis que l'uniformisation des dispositions législatives en matière de contrats publics aux municipalités et aux organismes paramunicipaux améliorerait la productivité de notre industrie.

RECOMMANDATION 5

L'ACQ recommande au gouvernement d'étendre l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la juridiction de l'AMP à l'ensemble des municipalités et des organismes municipaux.

TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

La hausse des investissements dans les écoles préscolaires, primaires, secondaires et de formation aux adultes est absolument nécessaire au Québec. En effet, le déficit d'entretien de ces écoles s'élève à 3,9 milliards de dollars pour l'ensemble du territoire québécois, et elles ont reçu une cote de D de la part du gouvernement provincial l'an passé, soit la pire note de l'ensemble du parc immobilier qu'il détient.

En ce qui concerne les cégeps et les universités, le déficit d'entretien de ces infrastructures s'élève respectivement à 142 millions et à environ 1 milliard de dollars. Le gouvernement a également attribué la cote de D aux infrastructures des universités québécoises l'an dernier, et il est clair qu'un effort devra être fait dans ce sens aussi.

La hausse des travaux dans les écoles est en fait déjà amorcée et certains entrepreneurs croient que le gouvernement provincial et les commissions scolaires gagneraient s'ils prévoyaient un meilleur étalement des travaux.

En effet, la majorité des travaux de construction dans les écoles s'effectuent presque exclusivement lors de la période estivale. Toutefois, avec une enveloppe budgétaire dépassant le milliard de dollars pour l'année 2019, il semble de plus en plus irréaliste de pouvoir effectuer l'ensemble de ces travaux dans la période la plus occupée de l'année dans l'industrie de la construction.

Pour cette raison, l'ACQ et la **Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)** ont mis sur pied un comité de travail, où les employeurs et des membres du service des ressources matérielles de la FCSQ et des différentes commissions scolaires discutent de l'enjeu de l'étalement des travaux sur une plus longue période. L'ACQ est convaincue qu'il est possible de mieux planifier les travaux sans nuire à la qualité de vie des élèves et du personnel scolaire, tout en assurant une qualité de travaux à un coût raisonnable. Rappelons que le fait d'effectuer des travaux dans des établissements institutionnels en activité, tels qu'hôpitaux et hôtels de ville, par exemple, est chose courante dans l'industrie de la construction.

Un étalement des travaux sur une période plus longue serait effectivement bénéfique et pourrait même entraîner une hausse du nombre de soumissionnaires, une amélioration de la qualité des travaux lors de leur exécution, et permettrait de s'assurer d'atténuer la pénurie de main-d'œuvre à laquelle les entrepreneurs en construction font face en ce moment.

En fait, il est tout à fait compréhensible de vouloir effectuer un maximum de travaux lorsque les bâtiments ne sont pas utilisés par les élèves et les enseignants. Il faut cependant savoir qu'une ruée de travaux dans une période aussi courte peut être coûteuse en productivité et en efficacité, et qu'une hausse indésirable des coûts de construction peut en résulter. Lorsque les travaux sont bien planifiés, il est possible de les effectuer sans nuire de façon démesurée aux occupants des bâtiments, les hôpitaux en sont certainement la preuve.

RECOMMANDATION 6

L'ACQ recommande au gouvernement de mieux planifier les travaux dans les écoles afin de résorber le déficit d'entretien des infrastructures scolaires qui s'élève actuellement à 5 milliards de dollars.

DISPONIBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Le secteur de la construction est durement touché par la pénurie de main-d'œuvre. Au cours des 10 prochaines années, l'ACQ estime qu'il manquera près de 20 000 travailleurs de la construction⁸ pour répondre aux besoins de la société. Les régions les plus touchées sont la grande région métropolitaine, la région de la Capitale-Nationale et la Côte-Nord. Dans les faits, c'est sur l'ensemble du territoire québécois que les effets de la pénurie se font ressentir. Par exemple, lorsqu'il manque une dizaine de briqueteurs-maçons dans une région éloignée, cela peut avoir de lourdes conséquences sur toute la chaîne de travail.

De ce fait, l'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre n'est pas uniquement au niveau des coûts, mais aussi des délais et de la faisabilité des projets, puisque, à la lumière des données que nous avons récoltées, nous voyons qu'il y a des régions qui font face à une pénurie à proprement dit, alors que d'autres régions ont davantage un problème d'accès à l'industrie.

Offre de formation pour les métiers de la construction

Au cours des dernières années, plusieurs entreprises dans le domaine de la construction ont vécu des problèmes pour obtenir de la main-d'œuvre qualifiée dans certains domaines et dans certaines régions. D'ailleurs, des acteurs politiques se sont même mobilisés à certains moments pour demander aux commissions scolaires et à la CCQ d'ouvrir des cohortes dans certaines régions où le manque de tuyauteurs par exemple était devenu à ce point problématique. Plusieurs régions du Québec sont affectées par la situation, notamment dans les régions les plus éloignées, comme la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et le Bas-St-Laurent-Gaspésie.

En d'autres mots, l'offre de formation en région est inadéquate et elle ne permet pas de former la main-d'œuvre nécessaire au renouvellement des travailleurs qualifiés disponibles dans les régions du Québec.

Au-delà de l'offre de formation, l'ACQ a démontré qu'il manquera près de 20 000 travailleurs de la construction au cours des 10 prochaines années. En ce sens, l'ACQ est d'avis qu'il y aura un effort considérable de promotion des métiers de la construction à faire auprès des jeunes et des personnes qui souhaitent effectuer un changement de carrière.

RECOMMANDATION 7

L'ACQ recommande au gouvernement d'aider financièrement les centres de formation professionnelle qui souhaitent offrir de la formation pour les métiers de la construction dans toutes les régions du Québec.

RECOMMANDATION 8

L'ACQ recommande au gouvernement d'offrir l'opportunité aux centres de formation professionnelle de se partager les cartes d'enseignement (cartes rotatives ou prêt de cartes) et d'accélérer l'octroi des demandes de carte d'enseignement provisoire dans le cas des métiers en pénurie main-d'œuvre.

RECOMMANDATION 9

L'ACQ recommande au gouvernement de promouvoir de façon spécifique les métiers de la construction auprès des jeunes et des personnes visant un retour aux études.

⁸ Association de la construction du Québec (2019), *Rapport – Analyse prospective de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, Raymond Chabot Grant Thornton, Québec, Rapport final.

Programmes de financement pour l'employabilité et la formation des travailleurs

Afin de nous assurer que les jeunes peuvent bénéficier de la croissance de l'emploi au Québec, et par le fait même développer leurs compétences et leur employabilité, nous croyons qu'il serait important de promouvoir davantage et de bonifier le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) dans l'industrie de la construction. Ce programme n'est pas suffisamment connu, et une augmentation des crédits d'impôt reliés à ce programme pourrait inciter les entrepreneurs québécois à augmenter l'embauche d'apprentis qui sont, pour la plupart, des jeunes qui ont entre 15 et 24 ans.

De plus, le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), gagnerait à être connu des entrepreneurs en construction du Québec. Ce programme permet, entre autres, de couvrir jusqu'à 70 % du salaire brut de l'employé pendant une période allant normalement jusqu'à 30 semaines. De plus, 80 heures de formation qui totalisent un montant maximal de 3 600 \$ sont remboursées par le programme. Ceci est une belle opportunité pour les employeurs d'engager de nouveaux salariés admissibles à ce programme s'ils entrent dans l'industrie par manque de main-d'œuvre, ou s'ils obtiennent des cartes de compétence. De plus, des employés effectuant des travaux en-dehors de la loi R-20, comme des estimateurs, des ingénieurs, des techniciens en administration ou autre pourraient être admissibles au programme.

RECOMMANDATION 10

L'ACQ recommande au gouvernement de publiciser davantage les programmes de financement pour l'employabilité et la formation des travailleurs auprès des entreprises de construction, notamment, pour les programmes PAMT et PRIIME.

L'IMPLANTATION DES TECHNOLOGIES AU SEIN DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION

Construction 4.0

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation a mis sur pied l'Initiative québécoise pour la construction 4.0 (IQC4.0) afin d'augmenter la performance des PME québécoises de la construction par le virage numérique.

La mesure phare de l'IQC4.0 demeure la réalisation de diagnostics numériques. Le rapport d'audit remis à la fin du processus suggère à l'entrepreneur un plan de déploiement numérique. Il peut ainsi bien aligner ses investissements en technologies et en formation. La cible de l'IQC 4.0 est la réalisation de 500 diagnostics numériques auprès d'entreprises québécoises de la construction, en 5 ans. Cette cible est bien atteignable et les acteurs de l'industrie au tour de la table multisectorielle BIM-PCI sont disposés à faire le nécessaire pour promouvoir l'initiative auprès de leurs membres respectifs. Bien que nous ayons remarqué que les débuts de ce programme ont été plus lents que prévu, plusieurs acteurs de l'industrie de la construction, dont l'ACQ, s'activent en ce moment afin de mener ce projet à terme.

Cette initiative doit être reconduite afin d'en retirer son plein potentiel, et l'ACQ s'engage à s'impliquer activement à ce projet afin que les entreprises en construction québécoises qui y prendront part puissent bénéficier d'un plan de déploiement numérique, pièce essentielle pour une transition numérique structurée et réussie. Pour l'ACQ, il est clair qu'en prenant le virage numérique, les entreprises augmenteront leur productivité et seront mieux outillées pour faire face à la concurrence.

RECOMMANDATION 11

L'ACQ recommande au gouvernement de reconduire l'initiative IQC 4.0.

Programme Essor

Bien que très efficace pour améliorer la collaboration entre les acteurs dans la réalisation des projets de construction, le *Building Information Modeling* (BIM) reste une approche encore peu démocratisée au Québec. En effet, l'industrie de la construction est très fragmentée, alors que 80 % des entreprises y sont de très petite taille. Néanmoins, les avancées des dernières années nous permettent de demeurer optimistes. En effet, de plus en plus de projets sont réalisés en BIM, et des donneurs d'ouvrage comme la Société québécoise des infrastructures poussent ce mode de réalisation. Cela prendra du temps certes, mais l'industrie arrivera à une meilleure démocratisation de l'usage du BIM.

D'ici là, il est important de mettre en œuvre des mesures qui répondent aux besoins actuels des entrepreneurs, c'est-à-dire l'optimisation des processus de travail par les technologies numériques. Par « processus de travail », on entend :

- a. Les réponses aux appels d'offres
- b. L'ordonnancement des travaux
- c. L'allocation des ressources
- d. La gestion du matériel
- e. La gestion de projet
- f. Le suivi des déboursés (du budget)
- g. Le suivi du coût de revient
- h. La facturation
- i. La comptabilité
- j. La gestion en continu des déficiences relevées en cours d'exécution
- k. La gestion et le partage des documents d'exécution, etc.

L'optimisation de ce type de processus pourrait donner des gains très intéressants et à court terme. Nous suggérons donc que le programme Essor, qui est réservé aux entreprises des secteurs manufacturiers et tertiaires, inclut aussi les entreprises en construction. Nous savons que ce programme constitue un moteur pour le financement d'immobilisations et d'équipements permettant d'augmenter la productivité ou la production des entreprises. Les investissements réalisés visent notamment à faciliter la transition technologique, numérique et verte des PME. Il semble donc naturel que les entreprises en construction puissent bénéficier de ce programme.

RECOMMANDATION 12

L'ACQ recommande au gouvernement d'élargir la portée du programme Essor aux entreprises de l'industrie de la construction.

Les nouveaux outils en chantier améliorant la productivité

Que ce soit les exosquelettes, une nouvelle technologie aidant les travailleurs à soulever et transporter des charges lourdes d'un endroit à l'autre, des robots qui aident à la manipulation d'objets lourds et difficilement transportables, l'installation de bâtiments modulaires préfabriqués, des robots qui posent de la brique ou des vêtements intelligents, les nouvelles technologies et les nouveaux outils qui sont développés ces derniers temps révolutionnent le monde de la construction partout sur la planète. Il semble cependant que le Québec et le Canada tardent à prendre ce virage technologique qui permettrait d'améliorer la productivité de l'industrie et aussi de répondre à une problématique grandissante, celle de la pénurie de main-d'œuvre.

Afin de s'assurer que les entrepreneurs d'ici restent compétitifs lorsqu'ils effectuent des travaux de construction, il est important de s'assurer que le gouvernement travaille de pair avec l'industrie afin qu'elle s'adapte à ce changement drastique des méthodes de travail. À cet effet, nous proposons que le gouvernement aille de l'avant et participe au financement de ces nouveaux outils par des entreprises pionnières, ainsi qu'au démarrage de projets pilotes en chantier qui utilisent ces technologies. Le programme Essor serait d'ailleurs un bon véhicule pour y arriver. À long terme, nous sommes convaincus que les contribuables québécois y verront un retour sur investissement fort intéressant.

RECOMMANDATION 13

L'ACQ recommande au gouvernement de participer au financement de l'implantation de nouveaux outils technologiques utilisés en chantier par les entreprises pionnières.

Les ressources financières et l'implantation des technologies

Les entreprises en construction étant nombreuses et majoritairement de petite taille, il est évident que celles-ci n'ont pas de ressources financières équivalentes à celles des grandes entreprises. En réalité, les entreprises en construction ont très peu de liquidité à leur disposition, et les délais de paiement auxquels elles sont aux prises font souvent en sorte qu'elles ne peuvent pas investir davantage de capital. Bien que cette problématique soit majeure pour l'implantation des nouvelles technologies en entreprise, il y a des solutions possibles afin d'y remédier.

En premier lieu, nous croyons que des institutions telles qu'Investissement Québec et la Banque de développement du Canada devraient considérer l'adoption des nouvelles technologies comme des investissements d'entreprises, et non comme des dépenses. Puisque les entreprises en construction détiennent peu de liquidités, des prêts à faibles taux d'intérêt amortissables sur quatre années, par exemple, aideraient énormément les entrepreneurs de l'industrie. La réalité est que plusieurs petites entreprises opéreraient pour les changements technologiques si elles avaient la possibilité de le faire sans affecter leurs liquidités déjà au seuil minimum. Les prêts que les institutions octroieraient devraient inclure autant la technologie elle-même que la formation que les employés devront suivre afin de maîtriser ces nouveaux outils.

N'oublions pas que l'industrie de la construction au Québec compte plus de 40 000 détenteurs de licence (entreprises). Elle est un moteur de l'économie québécoise qui génère à elle seule plus de 12 % du PIB. Une hausse de la performance des entreprises en construction grâce à la mise à profit des technologies de l'information et aussi des nouveaux outils améliorant la productivité favoriserait sans aucun doute la croissance et la prospérité du Québec.

RECOMMANDATION 14

L'ACQ recommande au gouvernement d'offrir des prêts à faible taux d'intérêt pour l'acquisition de nouveaux outils technologiques destinés à l'augmentation de la productivité sur les chantiers de construction.

Encourager la recherche et le développement en construction

Nul doute, les efforts effectués dans la recherche et le développement (R-D) permettent d'augmenter considérablement la productivité et l'efficacité de l'économie. Par contre, presque aucune entreprise évoluant dans l'industrie de la construction du Québec ne déploie de temps et d'argent afin d'en effectuer. En ce moment, l'industrie de la construction est passive par rapport aux inventions et aux innovations qui pourraient augmenter la productivité et attend que les fabricants accomplissent cette tâche à sa place.

Pourtant, les entrepreneurs en construction du Québec pourraient gagner gros en réalisant des dépenses en R-D. En effet, de nouvelles technologies pourraient être brevetées par les entrepreneurs de chez nous, et ceux-ci pourraient ultimement vendre leurs innovations tant au niveau national qu'international. En fait, ils sont très bien placés afin de comprendre les besoins en innovations dans l'industrie, puisque ce sont eux qui utilisent les produits des fabricants et effectuent les travaux au quotidien.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance que la R-D des entrepreneurs en construction pourrait prendre pour l'économie du Québec. Il suffirait que quelques entreprises québécoises découvrent des outils et des techniques de travail innovantes et productives et les exportent afin que les efforts de R-D deviennent très rentables pour la province. Si l'on fait preuve d'audace dans cette facette de l'industrie de la construction, nous pourrions certainement augmenter la richesse collective.

Nous savons qu'à l'heure actuelle, une société qui effectue des activités de R-D au Québec peut bénéficier de quatre crédits d'impôt remboursables. Il existe un crédit d'impôt qui vise le salaire des chercheurs, un crédit d'impôt pour la recherche universitaire, un pour la recherche en partenariat privé et un autre pour les consortiums de recherche. Le taux de ces crédits d'impôt est de 30 % pour les PME et de 14 % pour les grandes entreprises. Selon le cas, l'aide fiscale s'applique aux salaires, au matériel, au montant d'un contrat de sous-traitance ou aux cotisations payées à un consortium de recherche. De plus, une société peut bénéficier du crédit d'impôt fédéral à la R-D qui s'ajoute à l'aide fiscale québécoise.

Il va sans dire, ce mode de fonctionnement est complexe, et puisque pratiquement aucune entreprise en construction n'effectue de la R-D à l'heure actuelle, il semble inadapté à la réalité de l'industrie de la construction du Québec. Nous souhaitons donc que le gouvernement provincial simplifie le processus d'obtention du crédit d'impôt pour la R-D en construction, et qu'il travaille en partenariat avec l'industrie afin de trouver des solutions pour augmenter la R-D dans ce secteur névralgique. Le financement de projets pilotes en entreprise, par exemple, pourrait faire partie de la réflexion.

Le gouvernement pourrait par exemple déployer un programme qui favoriserait le rapprochement entre les entrepreneurs et les fabricants. Un programme de maillage, « entrepreneurs/fabricants » pour le développement de solutions innovantes, serait manifestement pertinent.

Selon leurs spécialités, les entrepreneurs ont une bonne connaissance des techniques et outils en construction disponibles dans le marché. Ils sont également conscients des limites des outils qu'ils utilisent au quotidien. Les fabricants ont besoin de disposer de ce type d'information afin de bien orienter le développement des solutions destinées à l'industrie de la construction.

Certaines entreprises font actuellement ce genre de démarche de façon isolée. Nous sommes à même de constater des résultats fort convaincants, mais à petite échelle. Un tel programme de maillage permettrait de libérer le potentiel d'innovation dans l'industrie, et les solutions qui en découlent pourraient réellement favoriser l'accroissement de la productivité du secteur.

RECOMMANDATION 15

L'ACQ recommande au gouvernement d'adapter ses programmes de crédits d'impôt destinés à la recherche et au développement spécifiquement pour l'industrie de la construction.

RECOMMANDATION 16

L'ACQ recommande au gouvernement d'instaurer un programme de maillage entrepreneurs-fabricants pour le développement de solutions innovantes dans l'industrie de la construction.

IMPÔTS ET CHARGES SOCIALES AUX PME DE LA CONSTRUCTION

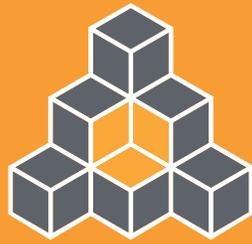
L'Association de la construction du Québec s'est réjouie de la diminution des impôts pour les petites entreprises en construction qui a été annoncée lors du budget provincial de 2018-2019, ainsi que sa reconduction dans le dernier budget 2019-2020. En fait, il a été dévoilé que leur taux d'imposition provincial diminuera de 1 % par année pendant 4 ans afin d'atteindre 4 % en 2021, et ce, sur les premiers 500 000 \$ de revenu imposable.

De plus, les petites et moyennes entreprises de construction verront leurs cotisations au Fonds des services de santé diminuer progressivement jusqu'au 1^{er} janvier 2022. Cet allègement aide ces petites entreprises à demeurer compétitives dans le marché, et constitue une façon efficace de lutter contre le travail au noir dans l'industrie.

Nous espérons que ces allègements seront à tout le moins reconduits lors du prochain budget provincial, sinon accélérés, afin de stimuler l'entrepreneuriat en construction et encourager l'émergence de nouveaux entrepreneurs dans notre industrie.

RECOMMANDATION 17

L'ACQ recommande au gouvernement d'offrir aux entreprises du domaine de la construction le même taux d'imposition applicable aux PME que les entreprises du secteur manufacturier et primaire.



**ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC**